

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE


**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CASNAV
de Montpellier**

ACCUEILLIR
INCLURE
ACCOMPAGNER



Chargés de mission des antennes départementales du CASNAV

AUDE 11	Casnav11@ac-montpellier.fr 04 68 11 58 04 - Elisabeth Thenon - Béatrice Brochard
GARD 30	casnav30@ac-montpellier.fr 04 49 05 80 90 - Mounia Bouha - Maud Famette - Delphine Villaumet
HERAULT 34	casnav34@ac-montpellier.fr 04 67 91 50 14 - Céline Papelard - Cynthia Bertherat - Stéphane Lloret - Yvan Joutard - Paul Rohmer - Loïc Bernard - Stéphanie Saumon
LOZERE 48	casnav48@ac-montpellier.fr 04 66 49 51 33 Laëtitia Roqueplan
66 PYRENEES-ORIENTALES	casnav66@ac-montpellier.fr 04 68 66 28 72 - Emmanuel Fabre - Thérèse Puig - Olivier Duriez - Emmanuel Pallisé

Responsable académique

Frédéric MIQUEL, IA-IPR de Lettres

06 86 08 90 39

Assistante : Sophie REDDET – 04 67 91 49 90

ce.casnav@ac-montpellier.fr

Quelques sigles

UPE2A	Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (EANA)
UPS	Unité Pédagogique Spécifique (EFIV)
UPE2A -NSA	Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants Non Scolarisés Antérieurement
FLE	Français Langue Etrangère
FLS	Français Langue Seconde
FLSCO	Français Langue de Scolarisation
CECRL	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
DELFSO	Diplôme d'Etude en Langue Française Scolaire
CCFLS	Certification Complémentaire en Français Langue Seconde
EBEP	Elèves à Besoins Educatifs Particuliers

Cadrage institutionnel

- Circulaire nationale n° 2012-141 du 2-10-2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés
- Circulaire nationale n° 2012-142 du 2-10-2012 relative à la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
- 2 circulaires académiques annuelles EANA et EFIV avec leurs annexes départementales disponibles sur Accolad, en lien avec le projet d'académie 2024-2027.

Centre Académique

pour la Scolarisation

des Elèves Allophones

Nouvellement Arrivés (EANA)

et

des Enfants issus de Familles

Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)

Présentation du CASNAV

Les principales missions du CASNAV, définies dans la circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012, sont les suivantes :

- Une mission d'expertise pédagogique
- Une mission de coopération et de médiation
- Une mission de formation et de ressources

Le programme de travail du CASNAV en 2025-2026 :

I. Accueillir et scolariser tous les EANA et EFIV dans l'esprit des valeurs de l'école
(Axe 1 du projet d'académie : « Des valeurs partagées »)

II. Continuer à consolider tous les parcours scolaires, en particulier pour les élèves en situation de précarité (Axe 2 du projet d'académie : « Des élèves en réussite »)

III. Poursuivre et déployer les collaborations et les partenariats pour la mise en œuvre de l'école inclusive (Axe 3 du projet d'académie : « Des partenariats ambitieux »)

IV. Encourager l'engagement et l'expertise des équipes (Axe 4 du projet d'académie : « Des femmes et des hommes engagés »)

Publics	Effectif annuel moyen (1% des élèves de l'académie)	Dispositifs 1 ^{er} et 2 nd degrés
EANA (Enquête DEPP)	4500 élèves	151 UPE2A & 119 modules
EFIV (Enquête académique)	1500 élèves	38 UPS & 6 modules

Carte des dispositifs

Pour accéder à la carte des dispositifs scanner ou cliquer sur le QR code

https://data.occitanie.education.gouv.fr/pages/les_dispositifs_du_casnav_dans_lacademie_de_montpellier/



Focus sur les UPE2A et UPS

Les EANA et les EFIV sont des EBEP qui s'inscrivent dans la politique de l'école inclusive, sous la responsabilité du CASNAV.

Accueil et évaluation initiale

Les bilans de positionnement scolaire en langue d'origine sont réalisés selon des modalités différentes dans les départements de l'académie (voir les annexes de la circulaire académique qui est disponible sur Accolad).

UPE2A

- Accueil des élèves allophones du CP au lycée avec inscription dans la classe d'âge (sans dépasser un à deux ans d'écart avec l'âge de référence).
- Enseignement du FLS : 9h minimum hebdomadaires dans le 1^{er} degré et 12h minimum dans le 2nd degré.
- 1 an de prise en charge possible sur le dispositif puis soutien linguistique éventuel la seconde année.

UPS

- Evaluation des EFIV et prise en charge suivant les besoins.
- Scolarisation et inclusion en classe ordinaire des EFIV du CP à la 3^{ème} avec inscription dans la classe d'âge.
- Médiation auprès des familles sur les aires d'accueil.

Ressources pédagogiques

<https://www.pearltrees.com/t/ressources-du-casnav/id35144877>



Partenariats

OEPRE

Le dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) est conduit en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale. Il vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves nouvellement arrivés, volontaires en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.

Les formations ont pour objectif de permettre :

- l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire) ;
- la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ;
- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.

62 ateliers sont implantés dans les écoles et établissements scolaires de l'académie de Montpellier.



Partenariats institutionnels et associatifs

- Services de l'état : DRETS, DDETS, CAF...
- Collectivités territoriales : conseils régionaux, départementaux, communes...
- Associations diverses (dont opérateurs de l'Etat)